

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 5 avril 2017) ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n°4042 en 63^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- M Said ABOUDI, Professeur des universités,
- M Mohammed EL BAGDOURI, Professeur des universités,
- M Abderrafiaa KOUKAM, Professeur des universités,
- M Yassine RUICHEK, Professeur des universités

Membres extérieurs :

- Président : M Mohamed GABSI, Professeur des universités (ENS Cachan),
- M Guy FRIEDRICH, Professeur des universités (UTC),
- Mme Delphine RIU, Professeur des universités (INP Grenoble),
- Mme Geneviève DUCHAMP, Professeur des universités (Université de Bordeaux),
- M Pascal VENET, Professeur des universités (Université de Lyon 1),
- Mme Corine ALONSO, Professeur des universités (Université Toulouse),

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 5 avril 2017

Le directeur,
par déléguation,
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox